Nations Unies S/2000/614



Conseil de sécurité

Distr. générale 22 juin 2000 Français Original: arabe

Lettres identiques datées du 20 juin 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 19 juin 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes que des avions américains et britanniques commettent contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposées illégalement, ces appareils ayant effectué 196 sorties (62 à partir de l'Arabie saoudite, 34 à partir du Koweït et 100 à partir de la Turquie) entre le 9 et le 16 juin 2000. Le Ministre vous prie d'intervenir pour qu'il soit mis un terme à ces agressions et réaffirme le droit inaliénable que l'Iraq a de défendre l'inviolabilité de son territoire et de demander réparation pour le préjudice subi par suite desdites agressions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Saeed H. **Hasan**

00-49403 (F) 230600 230600

Annexe aux lettres identiques datées du 20 juin 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 9 et le 16 juin 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 196 sorties, dont 62 à partir de l'Arabie saoudite, 34 à partir du Koweït et 100 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

- 1. Région nord: 100 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après:
- a) Le 9 juin 2000, à 10 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul, Zakho et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 15;
- b) Le 12 juin 2000, à 10 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul, Zakho, Sinjar et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 30;
- c) Le 13 juin 2000, à 10 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul, Zakho, Aqra, Ayn Zala, Sinjar et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 50;
- d) Le 14 juin 2000, à 10 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 22 sorties, survolé les régions de Dohouk, Tal Afar, Aqra, Mossoul, Zakho et Irbil et lancé une attaque contre une installation civile dans la région du barrage Saddam, faisant deux blessés parmi la population civile. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 15;
- e) Le 15 juin 2000, à 10 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 22 sorties, survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Mossoul, Zakho, Rawandoz, Tal Afar, Sinjar et Irbil et largué quatre engins thermiques au-dessus de la région de Fayida. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 30.

n0049403.doc

- 2. Région sud: 93 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :
- a) Le 9 juin 2000, à 9 h 50, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué six sorties à partir de l'Arabie saoudite et six autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Bassorah, Diwaniya et Chanafiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 heures ;
- b) Le 14 juin 2000, à 7 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 20 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 8 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Najaf, Bassorah, Salmane, Diwaniya, Lassaf, Taqtaqana, Imara et Artawi. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 8 h 40;
- c) Le 15 juin 2000, à 9 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 20 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 8 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Chanafiya, Qal'at Sokkar, Nassiriya, Qorna, Bassorah, Salmane, Oukhayder, Noukhayb, Hachimiya et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 10;
- d) Le 16 juin 2000, à 9 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Qorna, Bassorah, Salmane, Diwaniya, Najaf, Kout, Hay, Chaykh Sa'd et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 30.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

n0049403.doc 3

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression manifestes, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'ils mettent un terme à leurs attaques et respectent les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq (Signé) Mohammad Saïd **al-Sahaf**

4 n0049403.doc